

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté 2024-091-AP, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé qu'il sera procédé à une **enquête publique** sur le **Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**.

L'enquête durera 38 jours à compter du 02/12/2024 à 8h30 et jusqu'au 08/01/2025 à 17h00 inclus.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) est destiné à adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure au contexte local de la CASVL afin de protéger la cadre de vie, le patrimoine et les paysages tout en préservant l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale. Les futures règles concerneront donc les dispositifs de publicités, pré-enseignes et enseignes.

Conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, le dossier de RLPi soumis à l'enquête comprendra les pièces et avis exigés par l'article R581-72 du code de l'urbanisme.

Identité de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - service urbanisme - 11 rue du Maréchal-Leclerc, 2^{ème} étage à Saumur – 02 41 40 45 56 – urbanisme@saumurvalde Loire.fr.

Noms et les qualités de la commission d'enquête : Monsieur Bertrand MONNET, Président de la commission d'enquête, ingénieur civil de la défense en retraite ; Madame Annick BIDEET, cadre de la fonction publique retraitée et Monsieur Jean-Claude ROUILLARD, ingénieur chimiste retraité.

Consultation du dossier d'enquête et formulations des observations et propositions : L'enquête publique utilisera des supports dématérialisés (dossier et registre numériques) et des supports physiques (dossiers et registres en format papier).

• **Le dossier pourra être consulté :**

- Au format numérique, à partir des sites internet de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (<https://www.saumurvalde Loire.fr/>) et du registre dématérialisé sécurisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/5767/>). Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les mairies ci-après retenues comme lieux d'enquête à savoir : Longué-Jumelles, Allonnes, Ville de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou et Gennes-Val-de-Loire (aux jours et heures d'ouverture habituels) ;

- Au format papier, dans les mairies désignées comme lieux d'enquête et qui accueillent des permanences de la commission d'enquête (voir ci-dessous)

• **Les observations pourront être déposées :**

- Par voie postale en adressant à la commission d'enquête au siège de la Communauté d'Agglomération
- Sur les registres ouverts à cet effet, mis à sa disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Longué-Jumelles, Allonnes, Ville de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou et Gennes-Val-de-Loire (aux jours et heures d'ouverture habituels) et au service urbanisme de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (17h00 le vendredi).

- Sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5767/> et par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5767@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5767/> et donc visibles par tous.

Lieux, jours et heures où la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations : La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

• Le **lundi 2 décembre 2024 de 08h30 à 11h30**, à l'Hôtel de Ville de Saumur, 2 rue Bonnemère ;

• Le **vendredi 6 décembre 2024 :**

- de **9h00 à 12h00** à la Direction du Développement de la mairie de Doué-en-Anjou, 49 boulevard Jacques-Savary ;

- de **14h00 à 17h00** à la mairie de Montreuil-Bellay ;

• Le **mardi 10 décembre 2024 :**

- de **9h00 à 12h00** à la mairie de Longué-Jumelles ;

- de **14h00 à 17h00** à la mairie d'Allonnes ;

• Le **lundi 16 décembre 2024 de 14h00 à 17h00** à l'Hôtel de Ville de Saumur – 2 rue Bonnemère ;

• Le **mardi 17 décembre 2024 :**

- de **9h00 à 12h00** à la mairie de Montreuil-Bellay ;

- de **14h00 à 17h00** à la Direction du Développement de la mairie de Doué-en-Anjou, 49 boulevard Jacques-Savary ;

• Le **lundi 6 janvier 2025 :**

- de **09h00 à 12h00** à l'Espace des Ponts de Gennes-Val-de-Loire, 3 rue des Ponts ;

- de **14h00 à 17h00** à la mairie de Longué-Jumelles ;

• Le **mardi 7 janvier 2025 de 14h00 à 17h00** à l'Hôtel de Ville de Saumur, 2 rue Bonnemère ;

• Le **mercredi 8 janvier 2025 de 14h00 à 17h00** au siège de la Communauté d'Agglomération, 11 rue du Maréchal-Leclerc à Saumur.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au Président de la communauté d'agglomération un mois après la clôture de l'enquête, puis tenus à la disposition du public au siège et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération pendant une année.